

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00698

Numéro SIREN : 537 911 547

Nom ou dénomination : VTF

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 1815

60-01
Greffes du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 1815

V.T.F
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : Rue GREBER 60000 ALLONNE
RCS : 537 911 547

DU 04 JUIL. 2018

RCS Beauvais
N°
N° de gestion 20113698

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18/05/2018**

L'an 2018,
Le 18 Mai,
A 14h00,

Les associés de V.T.F, SAS au capital de 20 000 Euros, divisé en 20 000 actions de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

La société WKM INVEST représentée par Monsieur Karim LADJAL son gérant.

Seuls actionnaires de la Société et représentants en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Karim LADJAL, actionnaire présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président Monsieur Samy KESSAL
- Nomination du Nouveau Président.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Monsieur Samy KESSAL expose sa décision de démissionner de sa fonction de Présidence pour des raisons personnelles notamment dû au changement de l'actionnariat.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Samy KESSAL aux fonctions de Président et les remercie pour les services rendus à la société et nomme Monsieur Wilfried BLANCHARD pour une durée illimitée aux fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est au dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, possibly reading 'B. L.' or similar, enclosed within a simple oval loop.